



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2018-138

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

76-2018-12-05-004 - Arrêté du 5 décembre 2018 portant modification de la composition de la commission du suivi médical de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN (1 page)

Page 3

Agence régionale de santé de Normandie

76-2018-12-05-004

Arrêté du 5 décembre 2018 portant modification de la composition de la commission du suivi médical de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN

**Arrêté du 5 décembre 2018
portant modification de la composition de la commission du suivi médical
de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) du Centre Hospitalier du Rouvray
de SOTTEVILLE LES ROUEN (76)**

La directrice de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R.3222-1 à R.3222-7 ;

Vu l'arrêté modifié en date du 30 mars 2018 portant nomination et renouvellement des membres de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN ;

Considérant le départ en retraite, le 30/11/2018, du médecin représentant l'Agence Régionale de Santé, Madame le Docteur Huguette HANNEBIQUE ;

Considérant la désignation d'un nouveau médecin représentant l'Agence Régionale de Santé, Madame le Docteur Simona ROMBEAU ;

Considérant la nécessité de désigner des suppléants à Mme le Dr Simona ROMBEAU, Madame le Dr Sylvie FRAPPIER, Monsieur le Dr François BRECHON.

ARRETE

Article 1er : La composition de la commission du suivi médical de l'unité pour malades difficiles du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN (n° FINESS : 760000190) définie à l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mars 2018 susvisée est modifiée comme suit :

En qualité de médecin représentant l'Agence Régionale de Santé :

Titulaire : Madame le Docteur Simona ROMBEAU

Suppléants :

- Madame le Docteur Sylvie FRAPPIER

- Monsieur le Docteur François BRECHON

Article 2 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et la directrice par intérim du Centre Hospitalier du Rouvray de SOTTEVILLE LES ROUEN, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa modification.

Rouen, le 5 décembre 2018

La directrice générale
La Directrice générale adjointe
Elise NOGUERA
Christine Gardel